



ORGANISATION DES CITOYENS
POUR UNE NOUVELLE HAÏTI



»» **RAPPORT**
de l'OCNH sur la situation
de l'état civil des personnes
déplacées internes à
Port-au-Prince

RAPPORT D'ENQUÊTE

MAI 2024

Table des matières

RÉSUMÉ	2
MISE EN CONTEXTE	3
OBJECTIFS	3
MÉTHODOLOGIE	4
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	5
L'ACCÈS AUX PIÈCES D'IDENTITÉ, UNE URGENCE HUMANITAIRE	7
CONCLUSION	9
RECOMMANDATIONS	10
ANNEXE	11

RÉSUMÉ

- 1- Ce rapport met en évidence la situation d'état civil des personnes déplacées dans les sites de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. En effet, de nombreuses personnes ont perdu leurs documents d'identité après avoir fui la violence des groupes armés. Cette situation entrave la jouissance de leurs droits fondamentaux, notamment leur accès aux services essentiels.

- 2- Ce présent rapport vise à examiner la situation afin de permettre aux personnes déplacées de retrouver leurs documents d'identité compte tenu leur importance. De ce fait, consciente de l'ampleur de la situation, l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH a mené des enquêtes sur le terrain pour collecter les données y relatives. Ainsi, les données collectées ont permis d'identifier dans cinq sites 12633 personnes dont 733 ont perdu 952 actes de l'état civil.

- 3- Devant cette situation urgente, l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH croit que la résolution de la crise des pièces d'identité des personnes déplacées à Port-au-Prince ne peut pas être réalisée de manière isolée. Cela nécessite une approche globale impliquant des acteurs locaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'une coordination étroite entre les différents secteurs concernés. En travaillant de manière concertée, ces parties prenantes peuvent maximiser l'efficacité des interventions, éviter les duplications et les lacunes dans les services, et garantir que les déplacés reçoivent l'aide et le soutien dont ils ont désespérément besoin pour reconstruire leur vie dans la dignité.

MISE EN CONTEXTE

- 4- Depuis plusieurs années, la République d’Haïti est confrontée à une grave crise sociopolitique et sécuritaire sans précédent. La situation devient pire à Port-au-Prince, la capitale du pays, en raison de la violence accélérée des groupes armés. Ces derniers terrorisent les populations locales, contraignant de nombreux citoyens paisibles à fuir leurs maisons au péril de leur vie.
- 5- Ayant fui leurs domiciles pour se réfugier dans des espaces inappropriés, ces personnes vivent dans des conditions extrêmement précaires et inhumaines, souvent sans accès aux services de base tels que l'eau potable, la nourriture, les soins de santé, les produits hygiéniques et un abri salubre. En plus de ces difficultés, elles ont perdu une grande partie de leurs documents, tels que l'acte de naissance, l'extrait d'archives, l'acte de mariage, le permis de conduire, le passeport et, plus crucial encore, leur carte d'identification nationale.
- 6- Ces documents ont été soit volés lors de leur fuite, soit détruits dans des incendies criminels provoqués par les groupes armés. Cette situation entrave considérablement la jouissance de leurs droits fondamentaux et affecte directement d'autres aspects essentiels de leur vie quotidienne.
- 7- La perte des actes d'état civil et d'autres documents d'identité rendent extrêmement difficile aux personnes déplacées d'accéder aux services sociaux et de santé, de s'inscrire à l'école, de trouver un emploi, de bénéficier des aides des Organisations Humanitaires ou de bénéficier d'une protection juridique. Sans preuve d'identité, elles sont également vulnérables à des abus car elles ne peuvent pas prouver leur citoyenneté ou leur statut légal. Cela aggrave leur marginalisation et leur précarité, les plaçant dans une position délicate.

OBJECTIFS

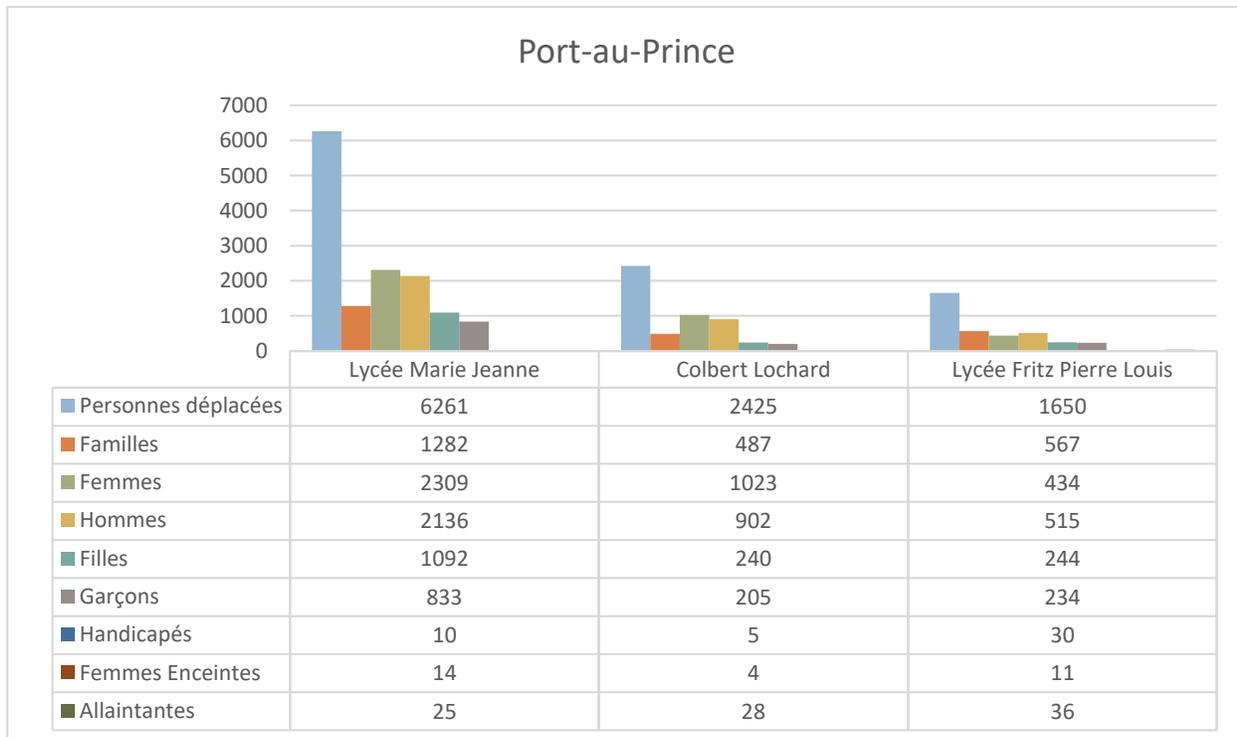
- 8- Ce rapport met en lumière les défis auxquels sont confrontés les déplacés internes à Port-au-Prince depuis juin 2021. Il documente non seulement les conditions de vie extrêmement précaires des personnes déplacées mais aussi les conséquences graves de la perte de leurs documents d'identité/acte d'état civil. En examinant de près l'impact de cette crise sur l'accès aux services de base et aux droits fondamentaux, le rapport souligne l'ampleur de la vulnérabilité et de la marginalisation subies par ces communautés.

MÉTHODOLOGIE

- 9- L'équipe de terrain de l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH, a mené des visites dans plusieurs sites de déplacés provisoires de la zone métropolitaine de Port-au-Prince pour recueillir des données précises concernant les documents d'identité/document d'état civil perdus par ces démunis.
- 10- Les enquêteurs ont utilisé des formulaires d'enquête clairs et précis pour collecter les informations essentielles pour chaque individu à savoir leur : âge, nom complet, sexe, numéro de téléphone, adresse au moment du déplacement, adresse actuelle, type de documents perdus (Carte d'Identification Nationale (CIN), Acte de Naissance, Acte de Mariage, Permis de Conduire, Passeport) pour ne citer que ceux-là, à quel bureau la pièce d'identité/document d'état civil a-t-il/elle été émise, les circonstances ayant entraîné la perte desdits documents (déplacement forcé ou destruction pendant les attaques armées).
- 11- En plus des formulaires, les enquêteurs de l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH, ont pris le soin de réaliser des entretiens individuels avec les personnes déplacées en vue d'avoir une compréhension précise et claire des circonstances ayant entraîné la perte de ces documents. Ces entretiens ont aussi permis de recueillir des détails contextuels et aussi vérifier la validité des informations fournies dans les formulaires.
- 12- L'Organisation a également recueilli des informations sur les instances qui ont émis ces documents et les bureaux ou agences régionaux qui ont initialement délivrés ces pièces d'identité, ce qui est primordial pour les démarches de récupération desdites pièces.
- 13- Enfin, les données collectées, ont été rigoureusement vérifiées et analysées pour identifier les besoins spécifiques des personnes déplacées internes en matière de récupération de documents d'identité. Cette analyse a permis de formuler des recommandations concrètes pour améliorer la situation, notamment par des mesures de renforcement des capacités institutionnelles et des interventions humanitaire ciblées.
- 14- L'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH a également obtenu le consentement de ces personnes pour les aider dans ces démarches administratives garantissant ainsi une approche coordonnée et efficace pour résoudre ce problème urgent.
- 15- Toutefois, en raison du va-et-vient constant dans les sites, certaines informations pourraient être variées, ce qui représente une limite quant à l'exhaustivité de certaines données présentées dans ce rapport.

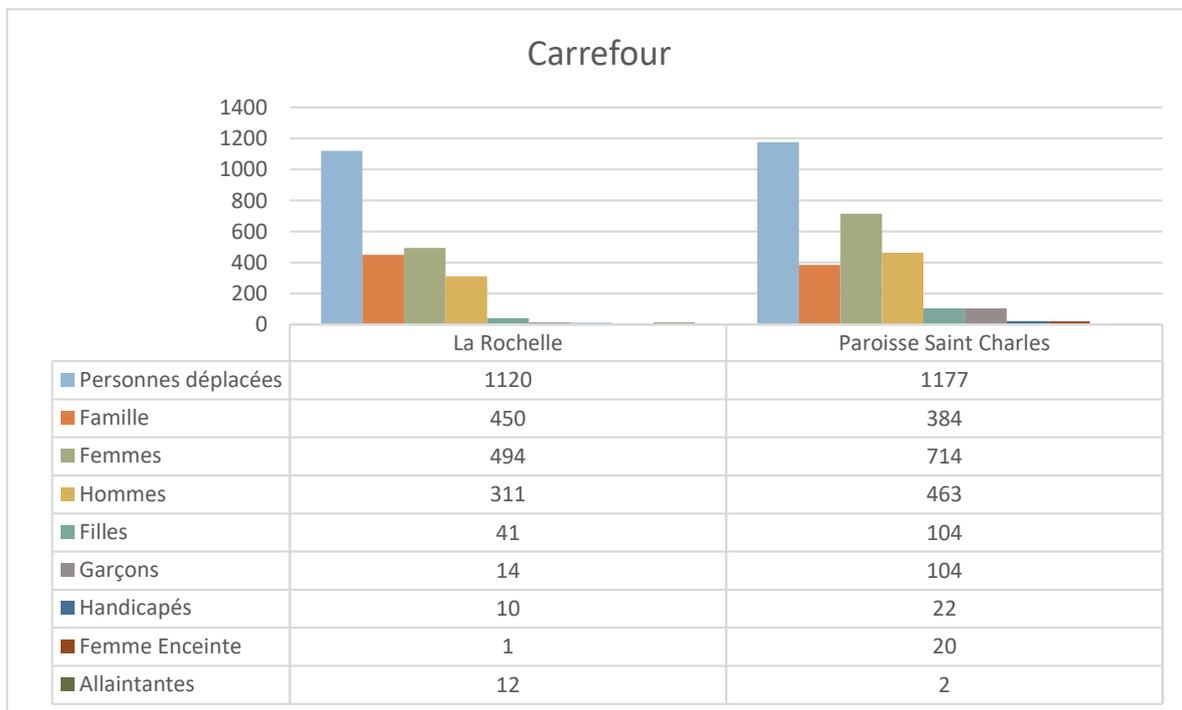
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

16- Notre travail d'enquête a touché les sites de la zone métropolitaine de Port-au-Prince suivantes : Lycée Marie Jeanne, Lycée Fritz Pierre Louis, le Centre Colbert Lochard, le Marché de Poisson, Larochelle et la Paroisse Saint-Charles respectivement situé au Bois Verna, à Carrefour Feuilles, à Fontamara et à Carrefour.

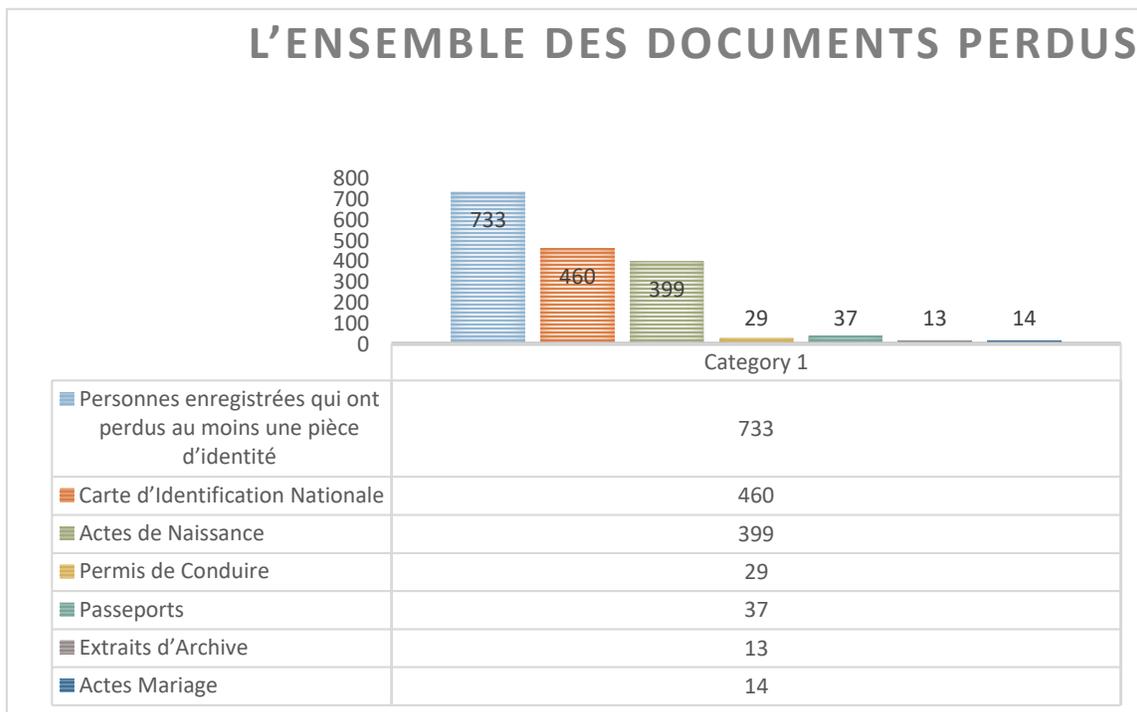


Ce tableau présente la répartition des personnes déplacées et des différentes catégories de personnes dans trois centres d'accueil à Port-au-Prince : Lycée Marie Jeanne, Colbert Lochard et Lycée Fritz Pierre Louis. Le Lycée Marie Jeanne accueille le plus grand nombre de personnes déplacées avec 6261 personnes, suivi de Colbert Lochard avec 2425 déplacés et Lycée Fritz Pierre Louis avec 1650 personnes déplacées. Parmi ces personnes déplacées, 1282 familles sont hébergées au Lycée Marie Jeanne, 487 à Colbert Lochard et 567 à Lycée Fritz Pierre Louis. Les femmes constituent une part importante des personnes déplacées, avec 2309 au Lycée Marie Jeanne, 1023 à Colbert Lochard et 434 à Lycée Fritz Pierre Louis. Les hommes sont également nombreux, avec 2136 au Lycée Marie Jeanne, 902 à Colbert Lochard et 515 à Lycée Fritz Pierre Louis. Le nombre d'enfants montre que le Lycée Marie Jeanne accueille 1092 filles et 833 garçons, tandis que Colbert Lochard en accueille respectivement 240 et 205, et Lycée Fritz Pierre Louis 244 et 234. En ce qui concerne les personnes handicapées, le Lycée Marie Jeanne en compte 10, Colbert Lochard 5 et Lycée Fritz Pierre Louis 30. De plus, il y a 14 femmes enceintes

au Lycée Marie Jeanne, 4 à Colbert Lochard et 11 à Lycée Fritz Pierre Louis. Les femmes allaitantes sont présentes en nombre significatif avec 25 au Lycée Marie Jeanne, 28 à Colbert Lochard et 36 à Lycée Fritz Pierre Louis. Ces données montrent la composition diversifiée des personnes déplacées et des personnes perdant leurs documents d'identité dans ces centres d'accueil de Port-au-Prince.



Ce tableau présente la répartition des personnes déplacées et des différentes catégories de personnes dans deux sites d'accueil à Port-au-Prince : La Rochelle et Paroisse Saint Charles. La paroisse Saint Charles compte 1170 personnes et La Rochelle 1120 déplacés. Parmi ces personnes déplacées, 384 familles sont hébergées au à la Paroisse et 450 à La Rochelle. Le nombre de femmes est de 714 à la Paroisse et 494 à la Rochelle. Les hommes sont également nombreux, avec 463 à la Paroisse et 311 à la Rochelle. Le nombre d'enfants montre 104 filles et 104 garçons à la paroisse tandis que 41 filles et 14 garçons sont hébergés à la Rochelle. En ce qui concerne les personnes handicapées, la Paroisse compte 22 personnes et 10 pour la Rochelle. De plus, il y a 20 femmes enceintes à la paroisse et une seule femme enceinte à la Rochelle. Les femmes allaitantes sont présentes au nombre 2 à la Paroisse et seulement 2 à la Rochelle. Ces données montrent la composition diversifiée des personnes déplacées et des personnes perdant leurs documents d'identité dans ces centres d'accueil dans la commune de Carrefour.



Ce présent tableau illustre le nombre de documents perdus enregistrés parmi les personnes. En tout, 733 personnes ont déclaré avoir perdu au moins une pièce d'identité. Parmi les documents les plus fréquemment perdus, les cartes d'identification nationale arrivent en tête avec 460 cas. Les actes de naissance suivent avec 399 pertes enregistrées. Le nombre de permis de conduire perdus est de 29, et celui des passeports est de 37. En outre, 13 extraits d'archives et 14 actes de mariage ont été signalés comme perdus. Ces données montrent une variété de documents essentiels affectés, soulignant l'importance de la récupération des pièces d'identité pour les personnes concernées.

L'ACCÈS AUX PIÈCES D'IDENTITÉ, UNE URGENCE HUMANITAIRE

17- En ce temps de crise sociopolitique et sécuritaire du pays, et à l'annonce de la venue imminente de la Mission Multinationale de Soutien à la sécurité en Haïti (MMSS), l'absence des pièces d'identité plus précisément les Cartes d'Identification Nationale (CIN) est devenue le souci majeur de toutes les personnes déplacées selon les doléances reçues par les enquêteurs de l'OCNH. À noter que le décret présidentiel du 26 mai 2006 en son article 1^{er} en son alinéa 1 dispose que : « L'identification de toutes personnes physiques vivant sur le territoire national est obligatoire. ».

18- Sur les 12 633 déplacés rencontrés dans les cinq (5) sites visités, 733 ont perdu au moins une pièce d'identité, ce qui donne un total de 952 documents essentiels perdus pour 733 déplacés enregistrés.

19- À Port-au-Prince, posséder une pièce d'identité est devenu une question de vie ou de mort. En effet, lors d'un contrôle de police, ne pas être en mesure de présenter sa pièce d'identité peut entraîner une incarcération, voire une exécution. En outre, la plupart des personnes déplacées sur les sites subsistent grâce aux dons qui proviennent souvent de l'étranger et transitent par une maison de transfert. Pour y accéder, les bénéficiaires doivent présenter une pièce d'identité, notamment la carte d'identification nationale sans laquelle ils ne peuvent pas recevoir l'aide humanitaire nécessaire. Donc, la reconstitution de ces pièces d'identité reste un besoin prioritaire.

CONCLUSION

- 20- Du début à la fin de cette enquête, les enquêteurs de l'OCNH se sont pleinement immergés dans la vie des sites visités afin d'évaluer avec précision les besoins des personnes déplacées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Ils ont également cherché à comprendre les défis majeurs auxquels ces populations, souvent livrées à elles-mêmes, sont confrontées. La peur ressentie, notamment par les jeunes, lorsqu'ils sont contraints de sortir, a été fortement mise en évidence. Certains ont confié aux enquêteurs qu'ils n'avaient jamais quitté les sites depuis leur arrivée en raison de l'absence de pièces d'identité et par crainte de représailles en cas de contrôle par les autorités.
- 21- Cette question doit interpeller au plus haut l'Etat qui est le garant des droits fondamentaux. Elle doit tout aussi constituer un domaine d'intervention pour les organisations tant nationale qu'internationale qui interviennent sur les questions des droits de la personne surtout en période de crise. Ce qui pourra apporter un soulagement aux personnes déplacées qui ont besoin de s'identifier lors de leur déplacement. Qui pis est, à l'approche des élections ces pièces sont essentielles pour faciliter le droit de vote.

RECOMMANDATIONS

Suite à cette enquête, l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti croit qu'il importe de :

1. Déployer des unités mobiles dans les sites de déplacement, en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, afin de faciliter l'enregistrement et la délivrance rapide des pièces d'identité ;
2. Lancer une campagne d'information pour les personnes déplacées, les instruisant sur la procédure à suivre pour reconstituer leurs pièces d'identité perdues ou les obtenir si elles ne les ont jamais eues ;
3. Simplifier les démarches nécessaires pour obtenir des pièces d'identité, en instituant des procédures spéciales en faveur des personnes déplacées ;
4. Travailler en partenariat avec des organisations présentes sur le terrain, telles que l'OCNH, en tirant parti de leur expertise dans le processus de délivrance des pièces d'identité ;
5. Établir une base de données centralisée des personnes déplacées et de leurs informations personnelles pour faciliter la récupération des données perdues ;
6. Former des agents locaux aux procédures spécifiques concernant les personnes déplacées ;
7. Fournir une aide juridique gratuite pour assister ces personnes dans leurs démarches administratives pour l'obtention ou la rémission de leurs pièces d'identité.
8. Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation continue pour assurer l'efficacité des initiatives précédemment citées.

En adoptant ces recommandations, la situation des personnes déplacées, particulièrement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, sera grandement améliorée. Elles pourront accéder plus facilement aux services essentiels de la vie courante et retrouver leur dignité et leur liberté de circulation.

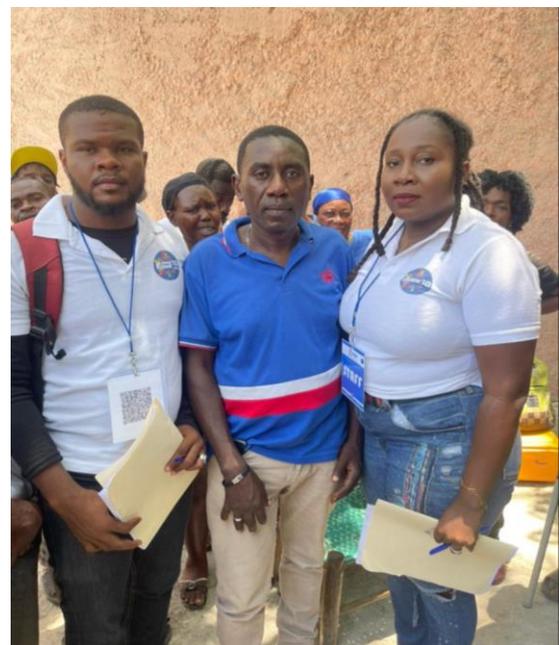
ANNEXE



Recueillement de données par les enquêteurs de l'OCNH sur le site Paroisse Saint Charles de Carrefour



Les enquêteurs de l'OCNH accompagnés du responsable du site de déplacé MARCHÉ LAROCHELLE de Fontamara



Nos enquêteurs accompagnés du responsable du site des déplacés PAROISSE SAINT CHARLES de CARREFOUR



Recueillement de données par les enquêteurs de l'OCNH sur le site La Rochelle à Fontamara



Recueillement de données sur le site Paroisse Saint Charles de Carrefour